



AVIS AU CONSEIL N° 09-01

Objet : Atelier du CCPM sur la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT ORGANISÉ un atelier sur la cohérence des politiques sur les changements climatiques en Amérique du Nord le lundi 22 juin 2009 à Denver, au Colorado, où on a examiné la possibilité pour les partenaires de l'ALÉNA d'améliorer leurs programmes nationaux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de s'adapter aux changements climatiques dans le cadre d'une coopération à l'échelle du continent;

AYANT TENU une réunion à huis clos avec les membres du Conseil le mercredi 24 juin 2009 à Denver, au Colorado, et fait part des principaux commentaires formulés lors de l'atelier;

FORMULE les observations et les commentaires suivants à l'attention du Conseil :

Le CCPM, qui a eu l'occasion d'examiner et d'analyser les impacts des changements climatiques en Amérique du Nord, et d'entendre les opinions de citoyens, de gens d'affaires et de spécialistes, fait les recommandations suivantes à la Commission relativement à la création d'un programme de coopération trinationale pour faciliter la mise en place d'un programme nord-américain de lutte contre les changements climatiques.

Lors de la réunion, nous avons appris que, si la réduction des émissions de CO₂ est essentielle, cette seule mesure ne suffit pas, et qu'il faudra beaucoup de temps avant d'en observer les résultats. Par contre, l'impact des mesures de réduction des émissions de carbone noir, de méthane et de HFC pourra être observé beaucoup plus rapidement et contribuer à l'accélération de la stabilisation des changements climatiques. On devrait donc accorder la priorité à la réduction des GES autres que le CO₂.

Les écosystèmes et les changements climatiques sont intimement interreliés. Nous devons reconnaître le rôle des écosystèmes dans l'atténuation des changements climatiques : la santé humaine et la qualité de vie dépendent de la santé des écosystèmes. Par ailleurs, pour élaborer des stratégies efficaces, nous devons être conscients de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et leur biodiversité, ainsi que sur les processus et services écosystémiques.

La crise de l'eau, qui touche de nombreux écosystèmes et de nombreuses villes nord-américaines, est étroitement liée aux changements récents de la température des eaux de surface et des quantités de précipitations; la création d'aires protégées isolées ne suffit désormais plus à assurer la conservation de notre biodiversité; nous devons prendre des mesures plus globales pour réduire notre vulnérabilité aux changements climatiques et améliorer notre capacité d'adaptation aux nouveaux contextes écologiques et économiques.

Les trois dirigeants du Canada, du Mexique et des États-Unis ont dit qu'ils sont résolus à faire des changements climatiques un des principaux éléments de leurs programmes stratégiques. Ils s'inquiètent par contre des conséquences imprévues des politiques nationales sur le commerce et les investissements et, donc, sur la compétitivité en Amérique du Nord. Lors des récents débats entourant un nouveau programme législatif visant l'instauration d'un régime de plafonnement et d'échange, le Congrès américain a exprimé certaines inquiétudes à propos des coûts qu'on pourrait observer sur les plans de la production et de l'emploi si les principaux partenaires commerciaux des États-Unis n'adoptent pas de mesures efficaces de contrôle ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de la forte intégration industrielle dans une foule de secteurs qui produisent d'importantes émissions de carbone, et de l'interdépendance aux sources d'énergie fossiles en Amérique du Nord, le Mexique et le Canada craignent que les projets de loi étudiés par le Congrès américain renferment des mesures cachées de protectionnisme.

Nous devons éviter les impacts néfastes que pourraient avoir des décisions unilatérales et le manque de coordination entre les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques. Nous devons maximiser les avantages potentiels d'une coordination—par exemple, offrir une sécurité énergétique. Les mesures suivantes devraient être prises :

- La CCE devrait servir de centre d'information sur les changements climatiques et l'amélioration des capacités institutionnelles partout sur le continent.
- La CCE devrait commander une étude coopérative sur les couloirs énergétiques verts, au terme de laquelle on pourrait recommander l'implantation de tels couloirs, pour assurer l'approvisionnement Nord-Sud, Sud-Nord en électricité qui ne produit pas d'émissions.
- Dans le contexte de l'approvisionnement sûr et durable d'électricité, et de concert avec le Groupe de travail sur le commerce et l'environnement, la CCE devrait solliciter la participation des responsables de la réglementation de chaque pays pour faciliter la définition d'un cadre continental régissant la distribution de l'électricité produite actuellement et dans l'avenir sur tout le territoire continental en déterminant et en atténuant les obstacles au commerce et les restrictions qui

seront assurément établies avec l'adoption probable d'un protocole nord-américain de réduction des GES.

- La CCE devrait améliorer la coordination trinationale en instaurant un programme sur les changements climatiques pour promouvoir l'intégration des politiques environnementales nationales relatives aux mesures d'atténuation et d'adaptation régionales, y compris les mesures à court terme relativement au carbone noir, au méthane et aux HFC.
- La CCE devrait jouer un rôle proactif pour s'assurer que chaque pays se dote d'une politique plus globale sur les changements climatiques; l'établissement d'une telle politique devrait inclure tous les ordres de gouvernement et les secteurs pertinents de la société (universités, localités, ONG et autres).

La CCE doit discuter ouvertement des différentes politiques et des différents règlements possibles en matière de lutte contre les changements climatiques, par exemple : taxes sur le carbone, normes plus sévères concernant les émissions de GES, approche basée sur le cycle de vie intégrée aux nouveaux règlements, système nord-américain d'échange d'émissions.

La CCE devrait accorder une attention particulière à l'utilité des mesures de crédits de carbone, notamment en ce qui a trait à la réduction des émissions, à la préservation des forêts et des écosystèmes, et au rôle potentiel du charbon de biomasse. Même dans les cas où l'imposition de droits pour les services écosystémiques favorise grandement la conservation de la biodiversité, si on veut également aider à réduire la pauvreté, il faut faire participer les collectivités qui gèrent la forêt, et non simplement supposer que les subventions permettront à elles seules de promouvoir le développement local. On a constaté que le modèle mexicain d'aménagement communautaire des forêts est plus efficace que le prélèvement de droits pour les services écosystémiques. La conservation des forêts permet également de réduire les coûts associés à la conformité des industries qui produisent d'importantes émissions de carbone en Amérique du Nord, dans la mesure où on tient compte des collectivités locales.

Pour favoriser l'établissement d'un programme trilatéral sur les changements climatiques, le Conseil devrait intégrer les éléments suivants au programme d'activités de la CCE :

- Amélioration de la performance environnementale des secteurs économiques qui accusent un retard, notamment ceux qui font l'objet d'une forte intégration transnationale, et amélioration de leur compétitivité internationale;
- Accélération de la mise en service de technologies éconergétiques et moins polluantes, comme les carburants à basse teneur en carbone et les véhicules hybrides;
- Établissement de stratégies de maintien des emplois et promotion des emplois verts dans la région;
- Mobilisation des ressources régionales afin d'améliorer les capacités institutionnelles en matière d'établissement de politiques et de mise en œuvre de projets d'adaptation et d'atténuation;

- Harmonisation des normes d'émission, par exemple, en ce qui a trait aux économies de carburant, au rendement énergétique des véhicules, au diesel à ultra faible teneur en soufre et aux autres carburants non polluants, y compris des normes sur les émissions de carbone noir, entre autres, et amélioration des mesures d'exécution de la loi et de conformité;
- Facilitation de la communication des expériences et des pratiques exemplaires des trois pays, afin de réduire l'utilisation de véhicules personnels et d'augmenter l'utilisation des transports en commun;
- Conclusion d'une entente concernant les mesures d'évitement des fuites de carbone dans la région, notamment dans les secteurs de la production d'électricité et des transports;
- Promotion de programmes de réduction de la consommation d'énergie dans la région;
- Création d'un atlas des zones vulnérables dans l'ensemble de la région, des écosystèmes stratégiques et des secteurs productifs, à partir des modèles d'établissement des changements climatiques les plus perfectionnés;
- Promotion de l'utilisation de sources d'énergie durables, compte tenu du fait que toutes les énergies renouvelables ne sont pas durables;
- Élaboration d'un inventaire nord-américain des émissions de GES, y compris les émissions de carbone noir;
- Reconnaissance du rôle de groupe de travail trilatéral qui recommandera des modalités et des définitions communes dans le but de faciliter le dialogue et l'harmonisation des prochaines politiques sur l'environnement et le commerce.

**Approuvé par les membres du CCPM
13 août 2009**